



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 16339

Texte de la question

M Arthur Paecht attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'evolution des credits consacres par l'Etat a la lutte contre l'alcoolisme. Alors que les moyens de lutte contre ce fleau doivent etre diversifies et que, parmi ces moyens, la prevention s'avere etre l'un des plus efficaces, les dotations budgetaires sont en baisse constante. Cela se traduit par des difficultes importantes au niveau departemental. Aussi, dans le departement du Var, tant le centre d'hygiene alimentaire et d'alcoologie que le comite departemental de prevention de l'alcoolisme et des toxicomanies ont des problemes de fonctionnement. Il lui demande si le Gouvernement entend continuer sur le chemin trace, sachant qu'aujourd'hui le choix d'une limitation des credits se paiera tres cher demain en reportant sur les hopitaux, et donc sur la securite sociale, des depenses accrues que la prevention aurait pu eviter.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de preserver l'ensemble des moyens affectes a la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la regulation budgetaire sur les credits de prevention de l'alcoolisme. Cette ligne budgetaire conserve donc en 1989 les credits limitatifs qui ont ete affectes en loi de finances pour les actions menees dans ce domaine. De plus il a porte le taux d'augmentation des enveloppes departementales a 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcout entraine par la revalorisation de la profession d'infirmiere et la hausse des cotisations a la caisse nationale des retraite des agents des collectivites locales. Il confirme son souci de developper tres fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaitre, pour la premiere fois depuis plusieurs annees, une augmentation tres sensible des credits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Paecht Arthur](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16339

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3363